N° 2675 = 7e Année — CINQ CENTIMES — Dimanche 29 Décembre 1895

LE ROUBAIX-TOURCOING

REDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, 26 bis, rue des Ligne, 26 bis
(Place Notre-Dame)
TOURCOING, rue VERTE, 56

PRIX DES ABONNEMENTS
ROUBAIX-TOURCOING
Trois mois, 4 fr. 50 — Un an, 18 fr.
Nord et départements limitrophes
Trois mois, 6 francs — Un an, 24 francs

L'abonnement continue sauf avis contraire.

Journal Républicain Quotidien

PRIX DES ANNONCES
ANNONCES . . . . 0 fr. 15 la ligne
RÉCLAMES . . . . 0 fr. 50 —
FAITS DIVERS . . . 0 fr. 75 —
LOCALES . . . . 1 fr. 00 —

Les annonces seront reçues aux bureaux du journal, à Paris, à l'Agence Havas, place de la Bourse, 10.

Téléphone

LES 104

C'est-ce la fameuse liste de MM. Delahaye et Audrieux?

Tenons-nous enfin les noms des légendaires chéquards, ou sommes-nous seulement en présence d'une tapageuse mystification, imaginée dans un but de lucre et de réclame par un journal à scandale?

Nous penchons plutôt, très sincèrement, pour cette seconde alternative, et nous sommes convaincus que la publication qui vient d'être commencée par la *France* ne repose sur rien de fondé ni de sérieux.

S'il s'agissait d'un journal habituellement réservé dans ses informations et dans ses polémiques, peut-être pourrait-on supposer que ses directeurs ont été abusés par les manœuvres d'un intrigant, qui leur aurait fait payer très cher de prétendues révélations.

Mais la *France*, qui fut longtemps la propriété de l'ancien député réactionnaire de Dunkerque, M. Lalou, et qui est passée depuis quelques mois dans les mains de « Morès et ses amis », appartient à cette catégorie de journaux pour lesquels la recherche du scandale est la préoccupation constante, et qui seraient vite condamnés à disparaître s'ils n'avaient quotidiennement quelque nouvelle histoire scandaleuse à servir à leur public.

Aussi, ne serions-nous pas étonnés que sa direction, aux abois, eût saisi avec empressement, et sans prendre la peine de s'entourer de renseignements certains et d'un contrôle probant, l'occasion qui s'offrait à elle de faire grand tapage et d'augmenter considérablement son coutumier et très modeste tirage.

Demandons, sans doute, il se produira là ce qui se passa lors de l'affaire Norton, où s'effondra si lamentablement la réputation politique de M. Paul Déroulède et de son lieutenant Lucien Millevoye.

On se souvient que parmi les traîtres vendus à l'Angleterre, alors désignés par ce Norton, et longuement dénoncés à la Chambre par l'ancien président de la Ligue des Patriotes, se trouvait, à côté de M. Clémenceau, M. Henri Rochefort lui-même, qui ne pardonna jamais cette gaffe monumentale à ses copains de boulangisme Déroulède et Millevoye, et qui les accabla, pendant de longs mois, de ses sarcasmes véhéments et de ses diatribes cruelles.

Rochefort, cette fois, ne figure pas sur la liste : il n'était pas député à l'époque du Panama. Mais on y rencontre les noms de députés socialistes, comme MM. Antide Boyer et Planteau, dame-fonte de radicaux, d'une douzaine de modérés, et d'un bonapartiste, M. Georges Roche, ancien député de la Charente-Inférieure.

Le mystificateur a tenu à faire une équitable répartition entre tous les partis. Il n'a pas voulu qu'il y eût de jaloux. Et s'il n'a attribué jusqu'ici qu'un seul chéquard à la droite, c'est, il ne faut pas l'oublier, que la direction de la *France* est, en ce moment, essentiellement cléricale.

Jusqu'à preuve contraire, donc, nous nous refusons à prendre au sérieux cette mistification pécunière, savamment découpée en plusieurs tranches, de façon à assurer pendant plusieurs jours le tirage exceptionnel du journal.

Et nous ne serions pas étonnés que la *France*, qui, déjà il y a quelques semaines reproduisit à grand fracas, comme chose nouvelle, la liste des journaux ayant émargé à la caisse du Panama, liste que le rapport de l'expert Flory avait depuis longtemps fait connaître, se fît aujourd'hui bernée à accueillir certaine liste de « chéquards » que lui aurait remise un M. Vitrac-Desroziers, auteur d'une publication qui fit quelque bruit, et où celui-ci affirmait connaître les noms des prétendus 104.

Quoi qu'il en soit, et malgré l'origine louche de ces renseignements, malgré le caractère misérable du but poursuivi, un grand nombre des députés mis en cause n'ont pas cru pouvoir rester sous le coup d'une aussi ignominieuse dénonciation.

Ils ont porté plainte contre la *France*. Et le grand jour de la cour d'assises leur permettra, nous l'espérons, et nous avons la ferme persuasion, de confondre publiquement leurs diffamateurs.

On ne saurait trop les féliciter de cette décision.

Quoi qu'en disent les adversaires de la liberté de la presse, la loi ne laisse pas sans défense les hommes publics insultés ou diffamés par les journaux. Et si les quelques feuilles de Paris et de province qui vivent de l'injure et du scandale poursuivent si paisiblement l'exploitation de leur éditiante industrie, c'est que leurs victimes n'usent pas assez résolument et assez fréquemment des armes que le code met à leur disposition.

Fonctionnaires et hommes politiques apprehendent trop d'affronter les débats de la cour d'assises. Ils ont du jury une méfiance injustifiée.

Le jour où cessant de s'en remettre à l'opinion publique du soin de flétrir les professionnels de la diffamation et de l'injure, ils se décideront à demander à la justice de leur payer les réparations méritées, ils auront vite fait de rendre ces honnêtes industriels plus réservés et plus circonspects; le ton des feuilles à scandale s'abaissera de degré en degré, et le beau temps du catéchisme poissard sera passé.

Georges ROBERT.

Echos et Nouvelles

Pour faire pendant au concours d'œufs de moineaux, un journal du Lot ouvre un concours de cassage, démoulillage et tri-age de noix.

☆

Mme Herminie Dain, femme du juge de paix de St-Pierre et Miquelon, vient d'accoucher de 4 jumeaux, 2 garçons et 2 filles. Il y a 16 mois, elle avait déjà accouché de 2 jumeaux.

☆

On vend à Paris des melons de Tananarive. Ces fruits sont très savoureux, mais coûtent cher.

☆

Tous les habitants de Chaudun (Hautes-Alpes), dont le sol natal était ruiné par les avalanches et les débordements de torrents, viennent de s'exiler en Afrique.

☆

En France, le premier duel au pistolet eut lieu le 20 juillet 1585 entre le duc de Beaufort et le duc de Nemours. Le duc de Nemours fut tué net par son adversaire.

☆

Les sauvages des Nouvelles-Hébrides paraissent être les précurseurs de la science microbiologique. La substance dans laquelle ils trempent leurs flèches empoisonnées, ne semble être autre chose qu'une culture de microbes.

☆

Le tribunal de Plauen (Allemagne) vient de rendre, dans une affaire de pompes funèbres, un jugement qui condamne des pompiers ayant refusé de se rendre à une manœuvre le dimanche, arguant de leurs convictions religieuses.

☆

Un M. Meyer vient, paraît-il, de découvrir un nouvel explosif dérivé du nitromethane, dont le pouvoir détonant semble dépasser celui des explosifs connus jusqu'ici.

☆

La quatrième chambre du tribunal civil de la Seine a condamné hier M. Bouyssonnie, l'homme d'affaires dont il a été parlé au moment du procès Goulin, à payer aux héritiers de la victime d'Egrand et de Gabrielle Bonnefoy la somme de 5,000 francs pour frais, démarches et honoraires.

L'ÉVÊQUE DU HOUBLON

Le tribunal de Meaux vient de clore d'une façon définitive la procédure pendante depuis longtemps entre M. de Briey, évêque de Meaux, et MM. Meyer, courtier à Lille, et Hennion, brasseur.

Déjà quand l'affaire vint devant le tribunal de Lille, puis devant la cour de Douai, nous en avons indiqué les détails, mais leur rappel ne manquera pas d'intérêt.

La schenebelite

M. de Briey donc avait un ami. Cet ami qui s'appelle Schnebelin et qui était abbé, était en même temps un chimiste des plus distingués. Il prétendait inventant une poudre détonante « la schenebelite », qui eut quelques heures de publicité. En bon patriote, l'abbé porta ses foudres au ministère de la guerre, les canons de l'Eglise n'en avaient que faire. Mais M. de Freycinet, qui avait déjà la mélinite, se souciait de la schenebelite comme de la première invention de cet autre ecclésiastique Berthold Schwartz, qui, lui aussi, avait la manie des mélanges détonants. Sur ce, l'Angleterre, que l'on eût cru fort éloignée de ne point rencontrer cette occurence, s'intéressa à l'inventeur et lui promit des millions, par l'intermédiaire d'un sieur Gordon-Schmidt. Mais jusqu'alors, les expériences n'avaient pas encore été faites, faute d'argent. Il en fallait. M. Schnebelin se rappelant qu'il était l'ami de Mgr de Briey, alla le trouver, fut éloquent, lui promit merlin des merlins, estimés 3 millions. Mgr de Briey céda.

Le malheur était que Mgr de Briey était quasi aussi pauvre que l'abbé : mais si le crédit d'un abbé est maigre, la signature d'un évêque vaut quelque argent, et les affaires se faisaient. Mgr de Briey, paraît-il, d'un avoé avait épiscopal.

Les Houblons

M. Schnebelin entre en campagne. Il connaît un agent d'affaires, Meyer, qui connaît, lui, un Jules Fontenelle, lequel sera le prête-nom dont on a besoin pour la petite opération suivante :

Ces messieurs achèteront des houblons. Acheter des houblons pour vendre des explosifs, ça n'est pas banal. Entre le point de départ, l'achat des houblons et le point d'arrivée, la vente de la schenebelite, cet excellent évêque de Meaux a dû voyager dans une nuit profonde. Au fond, cependant, l'opération était des plus simples. Grâce à la combinaison des houblons, on livrera des marchandises contre des billets et ces billets procureront de l'argent.

Meyer fait un achat de 1,415 balles de houblon, récolte 1885-1886 Alost Poperhingue. C'est ici que ce petit roman devient fantastique. Meyer fait signer pour Alost Poperhingue, en paiement de 1,415 balles de houblon, huit traites de 25,000 francs ! C'est Fontenelle, le prête-nom qui signe, et c'est l'évêque qui endosse, bien entendu, 200,000 francs, c'était un peu cher. Meyer effrayé lui-même du prix exorbitant, rend trois de ces traites à l'évêque de Meaux qui n'est plus débiteur que de 125,000 francs. C'était insuffisant, si l'on songe que le houblon n'avait en réalité coûté à Meyer que 50,000 francs. Il réalisait là un joli bénéfice. Ce fut la cause, du reste, des procès de Douai et de Lille. Devant le tribunal comme devant la cour, l'affaire des houblons fut sévèrement qualifiée, mais répétée valable, au grand détriment de l'évêque.

M. Hennion

C'est alors que l'on voit apparaître un grand brasseur du Nord, M. Hennion, possesseur de trois des fameuses traites de 25,000 francs pour vues de la part de Mgr de Brier.

M. Hennion, qui fut tout d'abord dans les meilleurs termes avec l'évêque, modifia peu à peu sa façon d'être, à mesure que le temps s'écoulait et que les 75,000 francs qui lui étaient dus ne lui arrivaient pas. Il menaça d'un procès et alors on lui versa 55,000 francs. Restaient les 20,000 francs. Le paiement de ces 20,000 francs gênait l'évêque qui se souvint de ces crocodilles empaillés et tint à son crucifix à peu près ce langage : « J'ai par là-bas dans le Nord, des houblons... Je les déposai jadis dans les magasins d'un M. Vander An, à Anvers. Ils y sont encore. Prenez-les donc en nantissement, en attendant que je vous paie. » M. Hennion consentit moyennant la reconnaissance suivante signée de l'évêque :

« M. Hennion me prête à ce jour la somme de 20,000 francs que je m'engage à rembourser dans un an, avec les intérêts à 50 0/0, lui donnant pour garantie 1,415 balles de houblon Alost Poperhingue, déposées chez M. Vander An, à Anvers. Si, le 12 juillet 1895, je n'ai pas remboursé les 20,000 francs avec les intérêts, les houblons seront vendus après expertise, et si leur valeur n'atteint pas 20,000 francs, je complèterai cette somme. Dans tous les cas, M. Hennion conservera possession des houblons et les vendre après le 31 décembre 1895. »

Le 12 juillet est passé : l'évêque n'a pas payé et son vicaricier est allé devant le tribunal de Meaux demander à ce qu'on lui permît la vente immédiate des houblons. Le tribunal a accédé à tous les désirs de M. Hennion. Mgr de Briey a été condamné à payer les 20,000 francs dus et à tous les dépens et a ordonné la vente des houblons à titre provisoire. Mgr de Briey devra payer 5,000 francs tous les deux mois jusqu'à concurrence des 20,000 fr.

A l'Evêché

Un de nos confrères du *Matin* a voulu connaître l'opinion de M. de Briey sur le procès et s'est rendu à l'évêché de Meaux. Le prélat se disant fatigué a refusé de le recevoir et c'est un prêtre qui lui a répondu.

M. de Briey fut victime des agissements de personnes très habiles.

— Qu'allait-il faire en cette galère ?

— C'est un bonte, monsieur, c'est sa seule bonté qui est coupable, nous répond le porte-parole de l'évêque. Si Mgr de Briey avait été moins bon, tout cela ne serait pas arrivé. C'est pour compléter à son ami l'abbé Schnebelin qu'il s'est résolu à signer des billets.

— Il savait cependant ce que l'abbé Schnebelin comptait faire de cet argent. Il s'agissait là d'une œuvre qui n'était nullement de charité. Une poudre de guerre ! l'affaire devient plus grave encore si l'on se rappelle que cette poudre était destinée à l'Angleterre.

— Ah ! monsieur, on ne peut accuser notre évêque d'avoir manqué au patriotisme. Cette poudre avait été offerte d'abord au ministère de la guerre français et M. de Freycinet n'en avait pas voulu. Et puis je dois vous dire que Monseigneur n'est pas entré dans tous ces détails. Le schnebelite, les houblons, il s'en souciait peu. Il voulait rendre service à l'abbé Schnebelin, et voilà tout. Du reste, cette histoire lui fut connue au cours d'une tournée pastorale, il était très occupé et il signa les billets sans se rendre bien compte de ce qu'il faisait. A son retour, il réclama ses billets, ayant réfléchi et ne voulant pas qu'on les mît dans la circulation. C'est alors qu'il apprit que tout était accompli et qu'il était trop tard. Mais, pour la première fois, de l'affaire des houblons qui avaient été achetés, sans qu'il en eût été averti.

« En somme, conclut le prêtre, Mgr de Briey a été victime uniquement de son bon cœur. Quant au procès il a été condamné à payer, il payera. Cela a toujours été dans ses intentions, du reste. M. Hennion n'avait qu'à attendre la fin de l'année, comme il avait été convenu, pour la vente du houblon. Mais il paraît qu'il était pressé. Le houblon sera donc vendu. Je ne savais pas que cette affaire était bien : monsieur, il n'y en aura pas pour 100,000 ni pour 50,000, ni pour 6,000 fr. S'il y en a pour 3,000 francs, ce sera déjà bien beau. »

LE CARNET D'UN CITADIN

Le Balayage à Lille

Il y a quelque années, un fermier de Picardie venait de vendre vieux sabots et vieux cuirs dans l'arrondissement d'Hazebrouck, fut invité par ce dernier à parcourir l'intérieur de l'église du pays, afin d'y admirer les vitraux moyen-âge, et les voûtes de plein-cintre affirmant des fondations remontant aux époques lointaines qui précèdent l'ogive.

Notre picard, un peu ému par cette architecture antique et par ces fenêtres dont le coloris lui rappelait surtout les images d'Epinal, ne trouvait qu'une phrase pour affirmer son admiration :

Tous les dix pas, il s'écriait en claquant des mains :

— Vingt Dieu ! le belle Eglise !

Le prêtre souriait de cet enthousiasme, mais se signait bénévolement afin d'éviter au Temple du Seigneur, le sort qui frappa, il y a 1 an, à Londres, un jeune chrétien, qui, pour avoir blasphémé, se justifia très largement, trop largement même, car il pourrait s'étendre sans inconvénient, sur la ville tout entière, sorte de marécage qui rend les chevilles des gens hésitantes et leurs souliers anxieux.

Depuis trois jours, les Lillois et ceux qui ont le tort de venir les visiter, se demandent avec terreur si la gelée, la belle et saine gelée blanche, ne va pas enfin durcir les chaussées converties en chausse-trappes.

Il est impossible d'aller d'un trottoir à l'autre de la rue Faidherbe ou d'un bord à l'autre de la Grand'Place, sans avoir la sensation d'une véritable traversée.

On a — Dieu soit loué ! (Bien au singulier S. V. P. Monteurs les typos), la vision rassurante des seize lampes électriques dont la lumière intentionnelle mais peu intensive, flambe avec des apparences de chandelle mal mouchée, au sommet d'immenses cannes à pêche, rabotées, tournées et dressées en vue de l'essai loyal de l'introduction de l'électricité à Lille.

Et pertinent, chose curieuse, on se demande s'il ne serait pas possible de balayer un peu mieux les rues de la ville!

On croit que la balayeuse mécanique — car nous en possédons une, et il est même probable que ces canailles de meubles de la commission du musée, toujours à l'affut des singularités, la guette — on croit, disons-nous, que la fameuse balayeuse montée sur roues, pourrait bien fonctionner un de ces jours, mais cet espoir est bien mélancolique, hélas !

En attendant, on en est réduit aux tombereaux ordinaires et aux balais non extraordinaires ; les uns traînés par des chevaux robustes les autres, manités par des gens étiques.

Et savez-vous gens de Lille combien cela va coûter pour enlever les neiges, c'est-à-dire pour rendre les rues de la ville un peu propres pendant 24 heures ?

De douze à quinze mille francs, simplement. La neige à Lille est un véritable désastre.

La pluie aussi du reste.

Grâce au sol argileux qui n'absorbe pas l'humidité avec autant de facilité que les souliers des habitants, il est impossible de pousser tout à l'égoût.

La Deûle, l'odoriférante Deûle, serait remblayée en six mois si on tentait de lui faire quotidiennement cadeau de toutes les boues et ordures s'amassant sur la voie publique.

Il faut pas moins, quatre-vingt mille tombereaux pour déblayer les rues. Dans l'impossibilité où l'on se trouve de pousser comme à Paris et ailleurs, la boue dans les canaux, on en est réduit à la laisser fermenter au grand air en attendant la venue toujours trop lente des « bouaux. »

Le remède à cet état de choses est assez facile à trouver, mais il n'est pas sans inconvénient dans l'application.

Il est impossible de tenter une canalisation conduisant la matière des égouts à la mer—cela coûterait au bas mots, quinze millions.

D'autre part, le « répandage » ne peut se faire dans les environs de Lille; seules les dunes du littoral pourraient recevoir les soixante mille mètres cubes d'engrais que la ville de Lille jette annuellement et gratuitement sur la voie publique.

Dans ces conditions, il n'y a, pour l'instant qu'un moyen. C'est d'augmenter le personnel du balayage dans de larges proportions et en même temps, d'augmenter le nombre des tombereaux de déblaiement.

Mais je n'ai pas d'argent ! gémit l'infortuné directeur des travaux.

— Demandez-en au Conseil municipal. La population ne peut pourtant pas se laisser enbourber d'un bout à l'autre de l'année.

Pause encore pour la saison d'été où les narines seules sont affectées, mais votre boue de l'hiver amène avec elle des rhumes et toutes les complications résultant de l'humidité permanente s'attaquant aux pieds de nos concitoyens.

Il faut balayer la ville. C'est aussi indispensable à la santé de la population que de lui assurer des vivres.

Il n'y a pas un habitant ayant boutique sur rue qui hésiterait à payer une taxe de balayage de quatre sous par mois.

Saisissez le Conseil municipal de la question. Etablissez un projet et nos conseillers le discuteront.

Mais pour Dieu, balayez nos rues. — ou nous allons demander une indemnité à la ville pour les rhumes bronchites et accidents multiples provoqués par la présence constante de nos marais étalant leur liquide noirâtre à travers les rues.

E. LAGRILLIÈRE-BEAUCLERC.

Nos Dépêches

Par Fil Téléphonique Spécial

PANAMA

Prétendue liste des 104

Paris, 27 décembre. — La *France* porte en manchette : *La liste des 104. Le carnet d'Arton.*

Dans l'article de tête, M. le vicomte de Colleville, qui fut mêlé aux précédentes divulgations relatives au Panama, dit notamment :

« Aujourd'hui la *France* commence donc la publication des 104 parlementaires qui se sont laissé corrompre par les agents du Panama. Aucune force humaine ne pourra l'empêcher de nommer jusqu'au dernier chacun de ces misérables.

« Pour ma part, je ne l'ai pas vue, cette liste, et je ne la veux point connaître. Mais, avant de terminer ceci, j'engagerai seulement nos rédacteurs à apporter quelque modération dans leurs clameurs plus ou moins indignées.

« Le journal *la France*, qu'ils le sachent bien, n'a pas pris à la légère une semblable décision.

« Il donnera la preuve irréfutable de l'authenticité de ses documents, et, si cela est nécessaire, il fera citer comme témoins les personnages qui ont pris connaissance de cette fameuse liste et quand, sous la foi du serment, ces hommes auront affirmé que cette liste est bien la même, il restera encore un argument plus convaincant, paraît-il, que le journal se réserverait de fournir.

« Ainsi donc justice sera faite cette fois, aux corrompus du Panama, et lorsque, bientôt sans doute, les sudifies auront eux aussi payé leur dette à la société, s'il reste encore des députés au Parlement, ceux-là, pourront lever haut la tête, et regarder en face leurs électeurs. »

A la suite de l'article de M. de Colleville, la *France* publie la liste suivante que nous publions en lui laissant, bien entendu, l'entière responsabilité de ses informations :

MM. Bastid, député du Cantal, Bouquier, député du Tarn-et-Garonne, Boyer, député des Bouches-du-Rhône ; Boissy d'Anglas, député de la Drôme ; Chevandier, député de la Drôme ; Chavoix, député de la Dordogne ; Cordier, député de Meurthe-et-Moselle ; Crémieux, député du Gard; Camille Dreyfus, député de Paris ; Duvaux, député de Meurthe-et-Moselle.

Floquet, député des Pyrénées-Orientales ; Gaillard, député de Vaucluse ; Julien, député de Loir-et-Cher, Germain Casse, député de Paris ; Laisant, député de la Seine ; Laporte, député de la Nièvre ; Le Guay, député du Puy-de-Dôme ;

Henri Maret, député du Cher ; Marty, député de l'Aude ; A. Michel, député de Vaucluse ; Mismard-Dorian, député de l'Hérault ; Noël-Parfait, député de l'Eure-et-Loir ; Pessou, député d'Indre et-Loir ; Pierre Alype, député des Indes-Françaises ; Périllier, députés de Seine-et-Oise ; Planteau, député de la Haute-Vienne ; Laguerre, député de Vaucluse.

Rabier, députés du Loiret ; Saint-Martin, député de Vaucluse ; Sans-Leroy, député de l'Aisne ; Frébault, députés de la Seine ; Georges Roche, députés de la Charente-Inférieure ; Sarlat, députés de la Guadeloupe ; Simy ? (Nous croyons que la *France* veut parler de M. Simyan, ancien député de Saône-et-Loire) ; Thomas, députés de la Seine-Inférieure ; Hurard, députés de la Martinique ;

Viger, députés du Loiret ; Vian, députés de Seine-et-Oise ; Tony-Revillon, députés de la Seine.

Après ce dernier nom, la *France* ajoute : « Demain samedi, nous publierons la suite des 104, extraits du carnet de Cornélius Herz. »

☆

Le *Nouvelliste* fait suivre la publication de cette liste des réflexions suivantes :

Sans vouloir nous prononcer sur l'authenticité des renseignements publiés par le soir par la *France*, nous croyons utile de rééditer à ce propos ce que nous vous télégraphiions à la date du 23 novembre dernier sur une première annonce de la *France* qu'elle publierait le surlendemain la liste de tous les chéquards sans exception. A l'échéance indiquée par elle, la *France* se bornait dans un but de spéculation évident à reproduire la longue liste ayant figuré dans le rapport Flory, publié par la commission d'enquête de la Chambre.

Nous disions donc dès le 23 novembre :

« Vitrac-Desroziers, dans sa publication qui, lors de son apparition, fit un certain tapage, disait qu'il avait en entre les mains la liste de tous les membres du Parlement qui avaient participé aux libéralités de Reinach, d'Arton et autres corrupteurs. Il ajoutait qu'il remettait cette liste à MM. Maurice Barrès et Pierre Denis, leur laissant le soin de la publier lorsqu'ils jugeraient le moment opportun.

« M. Maurice Barrès, que nous rencontrâmes le soir même, nous affirma qu'il n'avait pas pris cette liste que lui avait offerte M. Vitrac et qu'il n'en avait pas pris copie. Il ajouta même qu'il ne la croyait pas suffisamment authentique. »

L'impression à la Chambre

(De nos informateurs parlementaires)

Les couloirs du Palais-Bourbon n'ont pas cette après-midi d'être fort agités. On y colportait le journal *la France* qui commence la publication de la liste des 104 noms de députés accusés d'avoir touché dans l'affaire du Panama. Dans le numéro d'aujourd'hui, ce journal ne donne que 38 noms, mais il annonce la suite pour demain et jours suivants. Il ne tient pas à épuiser l'intérêt en un seul jour. Les noms cités appartiennent à toutes les fractions du parti républicain : on en a fait du reste le classement. Il y a 25 radicaux ou socialistes, 12 modérés et un bonapartiste.

Cette lecture cause une vive surprise car on se demande quel est le mobile de ces dénonciations plus désagréables peut-être pour le journal qui s'en fait l'écho que pour les personnes qui en sont l'objet. La *France* prétend que la liste est extraite du carnet de Cornélius Herz. Y a-t-il là une indication sérieuse ? Il faut-il voir une manœuvre nouvelle du malade de Bournemouth.

Quelques députés nommés sont venus dans la salle de la Paix. Très enlevés par les journaux listes, ils protestent avec indignation et annoncent pour la plupart qu'ils vont porter plainte au parquet contre la *France* et tous les journaux qui auraient tenté de les imiter.

Le Palais de Justice va donc entendre encore des noms de parlementaires.

Poursuites en diffamation

C'est sur l'avis du garde des sceaux qu'aucun incident ne s'est produit au cours de la séance. M. Ricard a eu clôt déclaré que les députés incriminés devaient s'adresser aux tribunaux.

Plusieurs d'entre eux ont déjà suivi ce conseil et parmi ceux qui ont déposé une plainte en diffamation contre la *France* on cite MM. Jaurès, Antide Boyer, Rabier, Frébault, Boissy-d'Anglas, Beauquier et Bastid.

M. Viger, ministre de l'agriculture, déclarait dans la soirée qu'il considérait cette liste comme une plaisanterie et qu'il est probable qu'il ne fera pas l'honneur de la relever.

☆

Voici le texte de la lettre envoyée par M. Boissy d'Anglas à M. le Procureur général :

Dans son numéro daté du 28 décembre 1895 et paru ce matin, la *France* publie dans un trait, sous la colonne un article intitulé *Liste des 104* où je suis nommé et désigné avec ma qualité de député de la Drôme.

Le fait de publier mon nom et ma qualité dans de semblables conditions constitue à mon égard le délit de diffamation, prévu par les art. 22, 23, 30, 31 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Conformément au droit que me donne l'article 47 de la même loi en ma qualité d'ancien membre de la Chambre de 1888, de membre de la Chambre actuelle je porte plainte auprès de vous contre le gérant dudit journal et contre son propriétaire comme civilement responsable.

Je vous demande d'ouvrir une instruction à fin de poursuite contre ces personnes devant la cour d'assises où la preuve étant admise je pourrai confondre mes diffamateurs.

J'ai l'honneur de vous informer des maintenant que je me porterai partie civile.

Veuillez agréer, etc.

BOISSY-D'ANGLAS,
Député de la Drôme.

Les lettres des autres députés sont conçues en termes identiques.

M. Antide Boyer

M. Antide Boyer dément énergiquement qu'il soit question de lui mais plutôt d'un sieur Antheine Boyer.

M. Laguerre

M. Laguerre ne s'émeut pas plus de cette nouvelle attaque que des autres. Je vais, dit-il, dès ce soir, adresser ma lettre de rectification à la *France*, et si elle n'est pas insérée je prendrai immédiatement des mesures pour poursuivre ce journal.

M. Chevandier

M. Chevandier, ancien député de la Drôme, est mort sénateur il y a trois ans.

C'est son fils que nous trouvons. Cette publication malsaine faite autour de la mémoire de son père provoque chez lui un violent accès de colère Mon père n'a jamais eu un sou. Il a vécu au bonheur du monde financier et ma mère à dû demander qu'il lui soit alloué un bureau de tabac pour vivre.

Je vais adresser une protestation au journal la *France* et le nommer de Drôme et Ardèche.

S'il s'y refuse je le contraindrai judiciairement.

Au Sénat

Au cours de la discussion du budget de l'Agriculture, au moment où M. Viger descend de la tribune un sénateur lui passe la *France*.

Le Ministre de l'Agriculture sourit en voyant son nom et passe le numéro à son collègue M. Doumer qui le parcourt rapidement.

Dans la salle pendant que M. Lebrouste demande le maintien de la jurisdiction actuelle, M. Doumer, le journal circule à travers les bancs.

Bon nombre de sénateurs quittent leurs bancs pour offrir gracieusement la liste dans les couloirs.

La *Salle des Fêtes* présente un curieux aspect. Une vingtaine de sénateurs et parmi eux M. Floquet sont penchés sur le journal.

Nous regrettons le sénateur de la Seine quand il retourne dans la salle.

— Allez-vous protester, M. le sénateur ?

— Ah certainement non, nous répond Vivement M. Floquet. J'ai fourni en son temps tous les explications que j'avais à fournir, et je m'en tiens là. Et puis, laissez donc cela tranquille. C'est de la fantaisie.

Et, sur ce mot, M. Floquet disparaît.

Dans un autre groupe, on fait remarquer que M. Vion, porté sur la liste, ne faisait pas partie de la Chambre au moment de l'émission du Panama. Du reste, jusqu'ici, cette liste, qui n'est appuyée d'aucun témoignage d'authenticité, n'excite qu'un sentiment de curiosité dédaigneuse.

CHAMBRE

AVANT LA SÉANCE

Les Universités

La Commission des Universités a adopté à l'unanimité le projet de M. Poincaré.

Le rapport sera déposé à la rentrée de janvier.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de M. Henri Brisson, président.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet du loi portant ouverture au ministère de l'intérieur, sur l'exercice 1895, d'un crédit extraordinaire de 250,000 fr. pour secours aux victimes du tremblement de Paris en juillet 1895, de Lyon en 1894 et de l'explosion du vaisseau Voyé.

Le président M. — Un amendement ayant été déposé à ce projet, il a été convenu que la discussion serait ajournée.

La Chambre adopte par 455 voix contre 7 un projet de loi portant ouverture au ministère de la marine d'un crédit extraordinaire d'un million, en supplément aux prévisions budgétaires, de trois bâtiments de la division navale de l'Extrême-Orient et de deux bâtiments de la division navale de la Cochinchine.

La Caisse des retraites

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, adoptée avec modifications par le Sénat, relative à la majoration des pensions de la caisse nationale des retraites.

M. Drake. — Je viens, au nom de la minorité de la commission, expliquer pourquoi elle a repoussé les modifications apportées au projet par le Sénat sur les deux millions votés pour la majoration des retraites des prévoyants.

La Chambre avait décidé qu'un dégrèvement 500,000 francs pour amorcer des pensions de vieillesse aux vieillards indigents, à condition qu'ils obtiendraient la collaboration des départements et des communes.

Le Sénat a repoussé cette disposition, il a modifié d'autre part l'âge auquel on aurait droit à la majoration de 65 à 60 ans. Si on le fait, 40 départements et le mode de constitution de la retraite.

Le projet modifié causera des déceptions aux ancêtres et à tous ceux qui ont cotisé à la caisse des prévoyants. Ce n'est plus qu'un projet de façade. L'intérêt va devenir tellement insignifiant qu'on ne pourra plus constituer la caisse.

Le rapporteur, M. Sarrien, propose d'adopter le projet quand même pour ne pas laisser inexécuté le annulation des crédits. Je demande à la Chambre de donner à la commission de prévoyance le temps d'établir les actuariat des bénéfices procurés de la caisse des retraites et d'ajourner la discussion du projet. (Applaudissements sur quelques bancs.)

M. Jourde. — Le texte voté par la Chambre est du charabia. (Bruit.)

M. Brisson invite l'orateur à retirer cette expression.

M. Jourde se prononce également pour l'ajournement.

M. Leydet tout en regrettant les modifications du Sénat tait observer que si le projet est renvoyé à la commission, les deux millions portés au budget de 1895 seront perdus.

M. Sarrien comme M. Leydet expose que le projet tel qu'il revient du Sénat tait encore moins que rien.

M. Faberot. — Le Sénat ne fait que chercher la guerre à la Chambre. Il faut se calmer, applaudissements à l'extrême gauche.

M. Brisson. — Je ne puis tolérer de telles expressions. Je vous que la discussion se poursuivra en termes parlementaires. (Applaudissements au centre. Bruit à gauche.)

M. Faberot. — Je n'ai fait que donner mon opinion.

— Pourquoi favorise-t-on toujours les sociétés de secours mutuels et non les sociétés de travail ? Le gouvernement les subventionne parce qu'il se fait un instrument électoral. (Protestations. Les ouvriers commencaient à croire que le Parlement voulait faire quelque chose pour eux. Le Sénat les a déçus. Je ne voterai pas contre le projet. Mon chef est de maintenir la loi telle qu'elle a été votée. (Mouvements divers).

M. Bourgeois, président du conseil, après s'être fait applaudir en repoussant les accusations formulées par le précédent orateur contre les ministères, continue : Je demande à la Chambre de ne pas voter l'ajournement malgré que les modifications apportées par le Sénat au projet soient fâcheuses. Ceux qui sont dans l'impossibilité physique de pourvoir à leur existence reçoivent une assistance légale. Nous avons intervenir l'Etat dans ce but et cette œuvre contribueront les départements et les communes. (Applaudissements).

Après une dernière intervention en sens contraire de MM. Groussier et Faberot, l'ajournement par 455 voix contre 76 est repoussé.

M. Emile Rey a déposé un projet de résolution, demandant au gouvernement de proposer un crédit d'un million pour les années 1897 pour subventionner les départements et les communes qui donneront des secours aux vieillards.

Faisant droit aux réclamations qui se sont entendues, M. Rey ajourne son projet de résolution après le vote du projet. On adopte les articles du projet et on scrutin public par 455 voix contre 76 et 55 voix contre 1.

Sur l'avis du président du conseil, M. Rey se rallie au contre-projet de M. Gauthier de Clagny, analogue au sien, et ce projet de résolution est adopté à l'unanimité de 616 voix.

La Chambre, au milieu de l'émotion causée par l'apparition du journal *La France*, adopte plusieurs projets d'intérêt local.

La question Max-Lebaudy

M. Brisson. — Il a été entendu entre le gouvernement et les auteurs des interpellations qui suivaient à l'ordre du jour que ces interpellations seraient discutées à la rentrée. M. G. Berry a la parole pour adresser une question à M. le ministre de la Guerre.

M. G. Berry : Il s'agit de M. Max Lebaudy, incorporé bien que tuberculeux.

Un socialiste ; Il avait trop fait la noce. (Exclamations. Bruit prolongé).

M. Coutant, au centre : Occupez-vous donc des soldats sadiques.

M. G. Berry raconte la triste odyssée de ce malheureux revenu d'hôpital en hôpital.

Les socialistes continuent de murmurer. « C'est odieux ? » leur crie M. Maboet « c'est l'histoire triste d'un jeune soldat français, ajoute-t-il tout à coup sur le Sénat, qu'on applaudit.

M. G. Berry. — Personne en cette affaire n'a fait son devoir ! Les instructions ministérielles ne